

### **Quelques explications :**

Cette borne permet une recharge accélérée d'une durée de 30 minutes à 1 heure.

### **Utilisation :**

- Soit par abonnement en demandant un badge par internet sur le site **www.sieml.fr**
- Soit sans abonnement grâce à votre smartphone. Vous chargez et vous payez grâce à une application que vous téléchargez sur le site [www.alizecharge.com](http://www.alizecharge.com) ou vous scannez le QR code de la borne.

### **Tarifification :**

Pour les abonnés (badge) - Abonnement de 24€/an  
+ coût de la connexion à la borne de 0,50 €  
+ un coût de charge de 3,45 € de l'heure (décompté à la minute)  
Le montant de la transaction est plafonné à 11€.

Pour info, charger une batterie de 25 kwh de 20 à 100 % avec abonnement revient ainsi à 3,95 €.

Pour les non abonnés (paiement au smartphone). Coût forfaitaire de 5,95 € la charge.

L'installation des bornes, leur maintenance et leur exploitation sont financées à 50 % par l'ADEME et 50 % par le SIEML.

Fin 2016, 186 bornes seront installées dans le département.